

Besançon, le 11 septembre 2018

Mesdames, Messieurs



**Service Santé Scolaire**

Référence : IRF/CBV/CD

Dossier suivi par :  
Isabelle RISOLD-FAIVRE  
médecin responsable  
départemental  
conseillère technique

Dossier suivi par :  
Catherine BALANDIER-  
VALANCE  
Assistante sociale  
responsable  
départementale  
conseillère technique

Téléphone secrétariat  
03 81 65 48 98

Mél.  
[ce.sante.dsden25  
@ac-besancon.fr](mailto:ce.sante.dsden25@ac-besancon.fr)

26 avenue de  
l'Observatoire  
25030 Besançon  
cedex

**Objet : Mineur en danger ou en risque de l'être.**

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents nécessaires à la rédaction d'une Information Préoccupante (IP). Merci de détruire ceux que vous possédez pour n'utiliser que les nouveaux.

L'école joue un rôle de détection important en matière de protection de l'enfance (19% des IP adressées au Conseil Départemental émanant de l'Education Nationale) pour le Doubs.  
**Toute suspicion de danger pour un élève doit faire l'objet d'une IP.**

A l'Education Nationale, un dispositif a été mis en place : **les IP doivent être adressées à la DSDEN du Doubs**, aux conseillères techniques, médecin (pour le 1<sup>er</sup> degré) ou assistante sociale (pour le second degré).

Le Conseil Départemental étant le chef de file de la protection de l'enfance, les IP sont transmises au SDRIP (Service Départemental de Recueil des Informations Préoccupantes).

Face à ces situations, les enseignants peuvent se sentir démunis, affectés par les révélations de leurs élèves, ou même craindre la réaction des parents.

Nous vous rappelons que les conseillères techniques, médecin, Madame RISOLD-FAIVRE, et assistante sociale, Madame BALANDIER-VALANCE sont à votre disposition pour toute difficulté dans le traitement de ces situations.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le médecin conseiller technique

L'assistante sociale conseillère technique  
départementale

SIGNE

SIGNE

Isabelle RISOLD-FAIVRE

Catherine BALANDIER-VALANCE

PJ :

- Fiche d'information préoccupante ou de signalement d'enfant en danger (document 1)
- Plan pour rédiger une information préoccupante ou un signalement d'enfant en danger (document 2)
- Guide à l'usage des professionnels